

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-282/5G/CG désignant le médecin Chef des Services antituberculeux du Territoire Français des Afars et des Issas pour assister au Congrès national de la Tuberculose à Bordeaux.

n° 70-282/5G/CG

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES
SOCIALES

Date de publication

18 mars 1970

Numéro JO

n° 7 du 10/04/1970

Date du numéro

10 avril 1970

TEXTE INTÉGRAL

Le Médecin en Chef de 2° classe Gomart Dominique, Chef des Services antituberculeux du Territoire Français des Afars et des Issas est désigné pour assister au Congrès national de la Tuberculose qui doit se tenir à Bordeaux du 2 au 5 avril 1970.